

Suspension pour avoir montré la vérité sur l'avortement : c'est au Royaume-Uni

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 14 janvier 2011

Philippe Isnard n'est pas seul en ce bas monde à risquer le licenciement pour avoir rompu la pensée unique sur l'avortement. De l'autre côté de la Manche, Margaret Forrester, 39 ans, catholique, travailleuse sociale dans le domaine de la santé mentale, est en conflit avec son employeur pour avoir parlé avec ses collègues du manque d'information donnée aux patientes à propos des conséquences à long terme de l'avortement sur leur santé mentale. [LifeSite](#) revient sur son histoire.

Notez-le bien : elle n'a pas mis en garde des femmes cherchant à avorter ; elle n'a pas non plus cherché à convaincre telle ou telle patiente que ses problèmes venaient d'un avortement. Non, elle s'est bornée à s'interroger auprès d'une de ses collègues sur une question, finalement, de déontologie : est-il possible dans ce métier d'ignorer le syndrome post-abortif et ses retombées dans le temps ? Et elle lui a donné deux exemplaires d'un livret, [Forsaken](#) (« Abandonnée ») qui relate cinq vraies histoires d'avortement survenues à Taunton. Poignantes et douloureuses. Avec leur lot de désespoir.

« *Traitée comme une criminelle* », selon le [Daily Mail](#).

Cela a suffi pour qu'elle soit renvoyée chez elle quelques jours plus tard en « congé payé exceptionnel ». Elle avait interdiction de voir des patients et il lui était interdit de s'approcher du centre de santé, le temps d'une enquête. C'est ensuite que son directeur au Central North London Mental Health Trust la convoqua pour qu'elle expose ses idées sur la question. Le résultat fut immédiat : Margaret Forrester après avoir été suspendue de son emploi dans un premier temps, a été réintégrée mais à un autre poste sans contact avec les patients et où le harcèlement de ses collègues était, dit-elle, continu. Épuisée et écœurée, la jeune femme a été mise, selon le [Daily Mail](#), en congé de maladie.

Au cours de l'entretien disciplinaire, le 22 décembre, elle s'était entendu dire qu'elle ne pourrait reprendre son travail qu'à condition de ne plus jamais évoquer ses « croyances » à propos de l'avortement, et de ne plus jamais distribuer de brochures comme celles qu'elle avaient montrées à ses collègues.

D'où cette question directe. Avait-elle l'intention de recommencer ? Pas d'hésitation. « J'ai répondu que je n'avais rien fait qui soit contraire au professionnalisme ou à l'éthique, et que c'était donc oui », a-t-elle lancé. Horrifiée de constater qu'on ne peut même pas mener une discussion informelle avec des collègues à propos du bien-être des patients, elle s'attendait à être licenciée.

Le quotidien populaire *Daily Mail* n'hésite pas à prendre parti pour la jeune femme contre le « NHS » (Service de santé national)

Margaret Forrester est assistée dans la procédure qui l'oppose à ses employeurs – publics – par le *Christian Legal Centre* dont le responsable, Andrea Minichiello Williams, souligne que ce sont à la fois la liberté de conscience et la liberté d'expression qui sont atteintes dans cette affaire, mais aussi les femmes qui souffrent de leur avortement et qui sont le plus souvent réduites au silence et empêchées d'exprimer leur douleur.

Où l'on voit que la chape de plomb leur est volontairement et cyniquement imposée...

Margaret Forrester devait être entendue une nouvelle fois mercredi. Pour l'instant la presse britannique n'en pipe mot.

© [leblogdejeannesmits](#).